

**LA FIN DE L'ABBAYE JOYEUSE ET LA MUTATION  
DES CÉRÉMONIES ET DES RITUELS URBAINS À CHAMBÉRY  
AU TEMPS DE CHRISTINE DE FRANCE (1619-1663)**

**JEAN-YVES CHAMPELEY**  
UNIVERSITÉ DE SAVOIE

Le demi-siècle de Christine de France (1606-1663) est celui d'une mutation politique et culturelle de grande ampleur. Ce changement est plus facilement observable en partant des directives et des réalisations de ceux qui dans la sphère princière agissent et écrivent. La difficulté commence quand nous voulons scruter ces changements dans l'esprit et dans la vie de ceux qui n'appartiennent pas aux élites de la cour et du gouvernement. Pour ces décennies en Savoie, nous n'avons pas de chroniqueurs et de mémorialistes issus de la noblesse ou de la bourgeoisie<sup>1</sup>. Néanmoins, nous voyons croître la masse d'archives administratives constituant un fonds documentaire essentiel pour saisir la vie collective et quotidienne des contemporains de Christine de France. Nous nous sommes plongés dans ces documents produits semaines après semaines par les syndics et conseillers de Chambéry ou d'Annecy. Nous restons tributaires de ces administrations au sein desquelles les élites locales dominent la vie de ces petites communautés urbaines. Cette lecture de plusieurs centaines de comptes rendus de réunions nous amène à extraire un petit corpus de procès-verbaux rappelant l'organisation des entrées cérémonielles, notamment celles du début et de la fin de la vie politique de cette duchesse<sup>2</sup>. Nous avons voulu comprendre comment cette ancienne capitale prépare les cérémonies rituelles entourant l'entrée de Christine de France en 1619 et l'entrée de 1663 quelques semaines avant sa mort. Entre ces dates et au-delà, nous souhaitons dans ce demi-siècle d'activité de Madame Royale expliquer une pratique politique

- 
- 1 Bel exemple de chronique urbaine pour la ville du Puy-en-Velay avec les mémoires de Médicis, Jacmon et Burel, le tout publié par Auguste Chassaing sous le Second Empire.
  - 2 Lucien Bély, « Des entrées et réceptions solennelles des princes et grands seigneurs », in Gérard Sabatier (Dir.), *Claude-François Ménestrier, Les jésuites et le monde des images*, 2009, p. 167-179. La note 12 contient la bibliographie essentielle sur ce sujet.

et culturelle qui pourrait sembler marginale ou énigmatique. En effet, nous sommes partis d'un indice ténu constitué par la disparition de l'abbé de la Basoche dans les préparations de ces entrées entre 1619 et 1663. Avec la disparition de l'abbaye joyeuse, civique et martiale des deux principales villes de Savoie, nous voudrions mettre en évidence un aspect concret de ce glissement des usages et des sensibilités des contemporains de Christine de France.

\*\*\*

Pendant un long XVI<sup>e</sup> siècle les communautés rurales et urbaines de Savoie et celles des pays voisins ont connu l'existence d'abbayes que les observateurs qualifient au XIX<sup>e</sup> siècle de laïques ou de joyeuses et que tardivement le folkloriste Arnold Van Gennep classait dans la catégorie discutable d'abbaye de jeunesse<sup>3</sup>. J'ai tenté de montrer comment ces abbayes regroupant toute la communauté urbaine ou rurale étaient jugées nécessaires au bon ordre par les autorités de ce temps<sup>4</sup>. En Savoie comme dans les provinces voisines, la connivence séculaire entre l'abbaye communautaire et *la saniors pars* de ces communautés urbaines se rompt au cours de la décennie 1620. En 1619, avec les festivités en l'honneur du mariage de Christine de France, nous voyons briller les derniers feux de ce mode de sociabilité. Pour mieux comprendre ce qui disparaît, il faut présenter rapidement l'abbaye chambérienne lors de son renouveau en 1602 et expliquer son chant du cygne lors des préparatifs de l'entrée de Christine à Chambéry en 1619.

Après les années de guerre et de difficultés, l'abbaye réapparaît officiellement à la date du 15 février 1602 dans les registres municipaux chambériens<sup>5</sup>. Ce jour-là, le conseil général de la ville se réunit pour entériner l'élection d'un nouvel abbé. Le procureur de la ville, maître Vial, précise : « de tous temps auroit heu en la presente ville une abbaye des enfants de ville pour la conservation de l'amitié entre iceulx ; ce qu'auroyt esté discontinué ja quelques années en ça à cause de l'injure et malheur du temps ». La paix et l'absence de fléaux épidémiques sont les conditions nécessaires à l'épanouissement de l'unanimité communautaire présidant aux activités de ce type d'abbaye. Malgré les dernières années agitées du XVI<sup>e</sup> siècle, la mémoire du fait abbatial ne s'est pas perdue. Le procureur de la ville de Chambéry le rappelle : « Ce n'est pas chose nouvelle (d'avoir une abbaye)

---

3 Arnold Van Gennep, *Le manuel du folklore français contemporain*, Paris, 1943, t. I, p. 200-205. En Savoie au XVII<sup>e</sup> siècle avec les délibérations consulaires des villes nous ne pouvons connaître que les termes d'abbaye de la Basoche ou de la ville ou encore des enfants de ville.

4 Jean-Yves Champeley, *Organisation et groupes de jeunesse dans les communautés d'entre Rhône et Alpes à l'Époque moderne*, thèse de l'université de Lyon II, sous la direction de Jean-Pierre Gutton, 2010, 599 p.

5 Archives communales (désormais A.C.) de Chambéry (Savoie), BB 15 février 1602.

pour avoir trouvé, en feuilletant les papiers de son pere, des lettres patentes de confirmation, de l'abbé et religieux de ladite abbaye», notamment celles données en février 1484 par le feu seigneur duc Charles III<sup>6</sup>. Ce procureur fait encore préciser «y ayant longtemps qu'il y en a heu en la presente ville et aultres principales tant de ce pays que hors dicelluy».

À Chambéry comme dans les villes françaises de la première modernité, les enfants de ville sont les habitants natifs du lieu au sens d'enfants de la petite patrie urbaine<sup>7</sup>. Ils forment tous aux temps requis la milice urbaine et martiale mais aussi à chaque fête ou à chaque carnaval l'abbaye joyeuse. Parfois, cette appellation générique d'abbaye est encore utilisée pour décrire des groupes d'enfants, de jeunes gens ou de jeunes adultes qui s'organisent à la réquisition de leurs pères et de leurs aînés<sup>8</sup>. Ce comité restreint reste une avant-garde de l'abbaye communautaire à laquelle tous, hommes et femmes, jeunes ou vieux, appartiennent. Chaque fois que nous tentons une enquête prosopographique sur ces abbés jeunes et moins jeunes de Mauguvert en Dauphiné ou de la Basoche en Savoie, nous trouvons des individus qui se considèrent comme membres de la meilleure partie du corps social. Pendant tout le XVI<sup>e</sup> siècle, il s'agit le plus souvent d'hommes mariés, plus rarement de jeunes gens célibataires. Au cours du règne d'Henri IV, tous les dirigeants des abbayes sont encore issus de ces familles qui dominent le corps municipal et appartiennent à la bonne bourgeoisie ou à la noblesse récente.

À Chambéry ces «officiers de l'abbaye» gravitent autour du conseil de ville et du parlement ou Sénat de Savoie. Ainsi le 15 février 1602 les enfants de la ville élisent comme abbé George Cize. Trente ans plus tôt cette famille Cize/Ciza arrivait d'Italie et s'installait dans le commerce des draps de futaine entre Chambéry et Lyon<sup>9</sup>. L'un d'entre eux était déjà syndic de la ville dans les années 1570; dès la seconde génération avec Jean-Dominique Cize, c'est l'anoblissement en 1591 et l'achat l'année suivante de la seigneurie

6 A.C. de Chambéry, EE 22, n° 653: Lettres patentes du duc Charles par lesquelles il confirme les lettres précédentes accordées par le prince Louis duc de Savoye, touchant l'observance des bonnes coutumes... sous la peine de 100 marcs d'argent. Avec au dos la mention de l'arrêt de vérification au conseil d'État en date du 11 décembre 1484 et le renvoi au registre des délibérations année 1602, f°10 (15 février).

7 Sur l'ambivalence de cette expression «des enfants de ville» cf. Yves-Marie Bercé, *Fêtes et révoltes. Des mentalités populaires du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, 1976, p. 17: au sens de groupe juvénile et milice urbaine. Yves-Marie Bercé, *La naissance dramatique de l'absolutisme (1598-1661)*, 1992, p. 212: au sens de milice urbaine.

8 Sur les enfants de ville comme «jeunesse dorée» pour la ville de Lyon lors de la première modernité cf. Jean Tricou, *Les enfants de la ville*, Lyon, 1939, 32 p.

9 Roger Devos et Bernard Grosperin, *Histoire de la Savoie*, Rennes, 1985, t. III, 1985, p. 72-75.

de Grésy pour 49 000 florins<sup>10</sup>. Son fils George, né vers 1580, entre véritablement dans la vie publique chambérienne en se faisant élire abbé en 1602 à l'âge de vingt-deux ans<sup>11</sup>. Marié quatre ans plus tard, il devient trésorier général du duc de Genevois-Nemours en 1618 et occupe la charge de 1620 à 1630<sup>12</sup>. De noblesse récente, sa famille a accumulé assez d'argent pour pouvoir acheter en 1618 le poste très coûteux d'officier des finances de l'apanage de Genevois. Déjà en 1602, cette famille pouvait se signaler à tous en faisant face aux dépenses inhérentes à la fonction d'abbé de la Basoche à Chambéry. Cette capacité à dépenser pour la ville à l'occasion des banquets, des bals et des défilés abbatiaux permettait de montrer les bonnes dispositions d'une famille et signifiait à tous sa détermination à intégrer les plus hautes fonctions de ces petites cités. Les familles déjà installées sont parfois dirigées par des pères récalcitrants, rappelés à l'ordre par les conseils politiques des cités qui considèrent ces dépenses comme un dû<sup>13</sup>. Quand ce sont les fils qui obtiennent ces titres d'abbé, de roi, de capitaine ou de prieur, alors les pères et les tuteurs font assez souvent préciser par écrit qu'ils sont les cautions pour leurs fils ou leurs pupilles<sup>14</sup>.

Tous les bourgeois et les habitants des villes sont donc en théorie les moines de ces abbayes joyeuses et civiques. Elles sont dirigées par un abbé, assisté d'un lieutenant ou d'un procureur, tous gens très respectueux des autorités supérieures. En 1602, ils ont donc « rapporté l'élection à monseigneur le premier président du Sénat, monsieur de la Rochette, afin de montrer qu'ils ne désirent rien faire sans son contentement »<sup>15</sup>. Celui-ci a approuvé l'élection et a demandé qu'elle soit communiquée au conseil de

- 
- 10 Jean-Pierre Dubourgeat, « Entre Piémont, Savoie et France, dynamisme entrepreneurial et réussite sociale des futainiers de Chieri à Chambéry et à Lyon dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle », 43<sup>e</sup> congrès des sociétés savantes de Savoie, *La Savoie et ses voisins dans l'histoire de l'Europe*, Annecy, 2010, p. 81-107.
- 11 Amédée de Foras, *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*, 1878, t. 2, p. 70-72 : notice Cize.
- 12 Laurent Perrillat, *L'apanage de Genevois aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles : pouvoirs, institutions, société*, 2006, t. 112-113, p. 846 : fiche biographique Cize.
- 13 Jean Tricou, *op. cit.*, p. 24-25.
- 14 En 1621 l'abbaye de la ville d'Embrun en Dauphiné a pour nouvel abbé Jérôme Borel-Lauzet âgé de vingt-deux ans. Mais c'est son père qui délivre les 90 livres nécessaires au paiement des réjouissances abbatiales et qui signe l'acte notarié afférent. Encore écolier en 1606, noble Pierre Sauvage est élu prieur de la confrérie du Saint-Esprit de Saint-Jean-de-Maurienne. C'est son beau-frère et curateur qui verse les 472 livres finançant les festivités de trois jours de la Pentecôte. Jean-Yves Champeley, *op. cit.*, 2010, p. 94 et 103.
- 15 Charles de la Rochette, premier président du Sénat de Savoie de 1598 à sa mort en 1610. Cf. François Mugnier, « Les registres des entrées des sénateurs au Sénat de Savoie (1559-1629) », *S.S.H.A.*, 1899, p. 473, il est déjà donné Sénateur en 1577 et président dès 1585.

la ville. L'abbaye communautaire, pas toujours réduite à son avant-garde juvénile ou enfantine, se trouve totalement intégrée aux rouages des corps politiques du parlement savoyard et du conseil de ville. C'est ainsi qu'il faut comprendre la présence, dix-sept ans plus tard, de Reynaud de Challes, abbé de la Basoche, sur la liste des personnes convoquées au conseil de ville. Ce fait est unique dans les annales de la ville de Chambéry; il se produit aussi dans les dernières années de la vie officielle de l'abbaye de Maugouvert à Gap en Dauphiné<sup>16</sup>. En ce début d'année 1619, la ville de Chambéry doit organiser la réception des jeunes mariés que sont le prince héritier de la maison de Savoie et Christine de France.

L'abbaye n'apparaît dans nos registres de délibérations consulaires qu'à l'occasion de l'organisation des festivités publiques. Les abbayes de la Basoche en Savoie comme celle de Maugouvert en Dauphiné tiennent l'essentiel de leurs activités dans ces semaines fastes du début de l'année. À la date du 15 février 1602 ou du 15 février 1619, nous sommes à Chambéry comme ailleurs au cœur de ce temps de carnaval et en un mois durant lequel sont célébrés la plupart des mariages. Le mariage de Christine de France au Louvre le 10 février 1619 n'échappe pas à cette règle, pas plus qu'à celle des bals et des ballets se succédant à la cour comme à la ville : on assiste d'ailleurs à cette occasion à un véritable va-et-vient entre l'une et l'autre<sup>17</sup>. Nous savons par Jean Héroard, le médecin du roi, que les ballets dansés par les bourgeois et les nobles parisiens viennent se produire au Louvre. Dans la soirée du 11 janvier 1610, le jeune Louis est mené chez ses parents pour voir « danser ung balet venu de la ville ». Le 23 janvier 1619, il assiste encore chez la reine à un de ces « balet de la ville »<sup>18</sup>. Le ballet dansé par Louis XIII pour le mariage de sa sœur est l'objet de plus de vingt séances de répétition tenues les soirs entre le cinq janvier et le surlendemain de ce mariage<sup>19</sup>. Entre-temps, le roi assiste aussi à la comédie au moins à cinq reprises<sup>20</sup>. La cérémonie religieuse est célébrée le dimanche d'avant Mardi gras, au soir duquel, après un banquet donné aux danseurs, le roi danse son ballet à partir de minuit.

16 A.C. de Gap (Hautes-Alpes), BB, 15 mai 1614 avec la présence parmi les conseillers nommés de « Sarrazin abbé de l'abeye de Malgouvert ».

17 Margaret Mac Gowan, *L'art du ballet de cour en France (1581-1643)*, 1963, rééd. 1978, p. 51 : « la vogue du ballet s'étendait à tous les rangs ». Marie-Thérèse Bouquet-Boyer (Dir.), *Le ballet aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles en France et à la cour de Savoie*, Genève, Slatkine, 1992.

18 Madeleine Foisil (Dir.), *Journal de Jean Héroard*, Paris, Fayard, 1989, p. 1715 et 2591. Sur ces allers-retours entre les bals et ballets de la ville ou des maisons particulières de Paris et la cour, cf. Margaret Mac Gowan, *op. cit.*, p. 134-136.

19 Madeleine Foisil (Dir.), *op. cit.*, t. 2, janvier et février 1619. Sur le sens politique particulier de ce ballet cf. Margaret Mac Gowan, *op. cit.*, chap. VI : le ballet de la délivrance de Renaud dans lequel le roi incarne Godefroy de Bouillon.

20 Madeleine Foisil (Dir.), *op. cit.*, t. 2 : janvier et février 1619.

Ce temps de carnaval est celui des rencontres, des fiançailles et des mariages que nous devinons derrière les notes allusives de son fidèle médecin. Le roi a signé le contrat de mariage de sa sœur le 11 janvier 1619<sup>21</sup>. Le prince major de Savoie étant arrivé le 6 février, ils sont fiancés véritablement dans la chambre du roi le 9 février. C'est dans la période du carnaval précédent que se sont engagées les négociations de ce mariage princier, notamment lorsque Louis XIII donne audience à l'ambassadeur de Savoie, le 11 janvier 1618<sup>22</sup>. En temps de carnaval, il peut superviser d'autres contrats de mariage comme le 28 janvier 1619. Il signe celui du duc d'Elbeuf et de mademoiselle de Vendôme, mariés le lendemain matin et en fin d'après midi il va chez la mariée pour « lui faire la guerre »<sup>23</sup>.

Ces joyusetés comme toutes les réjouissances de la cour ou de la ville sont importantes et peuvent être onéreuses<sup>24</sup>. Nous savons que Reynaud de Challes, abbé au début de l'année 1619, demande un an plus tard 1 600 florins pour les dépenses engagées précédemment<sup>25</sup>. Nous n'avons à ce jour pas de comptes des dépenses ou des recettes de l'abbaye de la Basoche pour les villes de Savoie<sup>26</sup>. Les délibérations consulaires à Chambéry comme dans les autres villes du duché ne rapportent pas toujours les détails de ces dépenses et de cette organisation journalière des danses, comédies, ballets et fêtes nuptiales de ce début d'année. C'est à Annecy que nous trouvons une trace ancienne de l'existence de cette organisation collective. En 1548 déjà les basochiens passaient contrat devant le châtelain, au nom des compagnons de la ville avec deux musiciens, un rebec et un tabourin, qui s'engage à faire danser la compagnie à partir de six heures du soir tous les dimanches et fêtes depuis le 10 décembre jusqu'au dimanche des Bordes c'est-à-dire le premier dimanche de Carême<sup>27</sup>. Pour cette même ville, nous

- 
- 21 Madeleine Foisil (Dir.), *op. cit.*, t. 2, p. 2589 : le médecin note fautivement Henriette et laisse un blanc pour les prénoms du prince de Piémont et de son frère Maurice.
- 22 Cf. François Mugnier, « La mission du cardinal Maurice de Savoie pour le mariage de son frère (1618-1619) », 1894, 35 p.
- 23 Madeleine Foisil (Dir.), *op. cit.*, t. 2, p. 2590, le 18 janvier et dimanche 20 janvier 1619.
- 24 Margaret Mac Gowan, *op. cit.*, p. 139, note 39 : le manuscrit de l'Extraordinaire de l'Argenterie pour l'année 1625 donne la dépense de 16 380 livres pour les costumes du seul « ballet des fées des forêts de Saint-Germain ».
- 25 A.C. de Chambéry, BB, 5 janvier 1620.
- 26 Ces comptes de recettes existent à la charnière des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles à Romans (Dauphiné, Drôme). Ils montent à plusieurs centaines de livres pour une ville de moins de 8 000 habitants qui acquittent 4 000 à 5 000 livres d'impôts à l'année. Cf. Jean-Yves Champeley, *op. cit.*, p. 117.
- 27 Paul Guichonnet, *Histoire d'Annecy*, 1987, p. 170 d'après A.C. d'Annecy BB année 1548. Le rebec est ce violon à deux ou trois cordes et le tabourin s'écrit aujourd'hui tambourin. Même pratique à Embrun en 1621 où le père Borel-Lauzet donne 90 livres aux musiciens ayant en charge les sérénades du samedi de Noël jusqu'au dimanche qui

connaissons aussi ce qui semble être le dernier contrat de ce type passé entre la Basoche et les musiciens pour toute la durée de ces mois de l'hiver à la charnière des années 1624 et 1625. Par ce contrat, Estienne Arnollet et Claude Bernard, violons de la ville de Moûtiers en Tarentaise et du lieu d'Annecy, reconnaissent «avoir esté levés et mis en venir par ceulx de la bazoche de ceste ville de jouer et sonner du violon toutes les nuits en un bal qu'ils dressent jusqu'à Caresme-prenant moiennant douze ducaton»<sup>28</sup>. L'argent avec lequel sont payés les bals publics de ces mois froids et joyeux peut provenir des sommes données par les officiers de l'abbaye mais aussi des quêtes communautaires, le plus souvent payées volontairement par les nouveaux mariés passant dans ces semaines de janvier et février du statut de novice à celui de moine. Les villes délèguent la levée de ces sommes aux abbayes et à leurs officiers qui remettent alors aux bons payeurs et bons compagnons des compliments mais parfois aussi, pour des gens de qualité, des frocs ou des écharpes de valeur.

Pour «maintenir l'amitié» et le bon ordre collectif, l'abbé doit surveiller ses religieux et religieuses. C'est pour cela que le 15 février 1602, George Cize prête serment sur les saintes Écritures devant les syndics à la maison de ville. Il est secondé pour cela par son lieutenant, Antoine Pinet, qui peut, cela est précisé, le remplacer en cas d'absence. Il existe encore un procureur le 27 janvier 1622, c'est le sieur de la Breuille<sup>29</sup>. Ce dernier peut entreprendre des actions en recouvrement et même par voie judiciaire. En ce temps de carnaval de l'année 1622, c'est lui qui annonce au conseil de ville que la Basoche vient d'élire noble Scipion de Montjalion en remplacement de Reynaud de Challes. Ces officiers de l'abbaye de la Basoche chambérienne appartiennent tous aux meilleures familles de Chambéry et de Savoie dont nous retrouvons les patronymes dans les registres de la ville et du parlement ou Sénat de Savoie<sup>30</sup>. Cette dernière particularité ne fait pas de l'abbaye de la Basoche du duché de Savoie une organisation professionnelle du monde de la justice comme on en rencontre dans certaines villes sièges des tribunaux<sup>31</sup>. Ni organisation véritablement

---

suit le mercredi des Cendres. Jacques Roman, «L'abbaye de Bongouvert d'Embrun», *Revue des bibliophiles dauphinois*, 2<sup>e</sup> série, t. 1, 1921, n° 1, p. 25 à 49.

28 A.C. d'Annecy (Haute-Savoie), BB samedi dernier jour de janvier 1625. Un ducaton vaut 7 florins. Il semble donc qu'entre 1548 et 1625, les bals publics tenus des fêtes de Noël jusqu'au Mardi gras sont financés par l'abbaye tous les jours et non plus seulement à la semaine. Mais auparavant, il est assez probable que ces musiciens étaient invités les soirs de semaine aux frais des parents des mariés à jouer devant les convives des repas de noces.

29 A.C. de Chambéry, BB, 27 janvier 1622.

30 François Mugnier, «Les registres des entrées...», *op. cit.*, p. 355-473.

31 Archives départementales (A.D.) de la Drôme, B 1017 n° 5 à 9 : procès-verbaux des élections des princes de la bazoche pour les années 1688-1693. Ces listes des présents

professionnelle des hommes de lois ni organisation strictement juvénile, l'abbaye de la Basoche, comme celle de Maugouvert en Dauphiné, se veut « élitiste, sommitale et pan-civique »<sup>32</sup>. Elle a donc vocation à commander et à présider à toutes les grandes réjouissances publiques, mariage princier compris. Parfois martiale, toujours civique et le plus souvent joyeuse au temps du carnaval, l'abbaye associe toutes les générations et tous les états sociaux. Elle fait vivre une riche sociabilité communautaire qui est demeurée longtemps le socle et la garantie du savoir vivre ensemble des villes de la première modernité. Ces hommes de lois qui dominent son organisation et son renouvellement ont pu donner ce nom de Basoche qui s'impose partout jusque dans les moindres villages de Savoie. Il nous faut expliquer plus précisément cette dernière apparition officielle de l'abbaye à Chambéry pour les festivités entourant le mariage de Christine de France.

Le 15 février 1619, le conseil de ville se réunit afin de préparer l'entrée à Chambéry des nouveaux mariés que sont le prince et la princesse de Piémont, unis dans la chapelle du château du Louvre le dimanche 10 février d'après le médecin de Louis XIII, Jean Héroard, qui ne s'est pas souvenu du prénom du duc<sup>33</sup>. À peine le mariage célébré à Paris, la bonne nouvelle est portée au représentant du duc, en Savoie, qui ordonne aux syndics de la ville de Chambéry d'organiser la réception de leurs altesses dans ce qu'il nomme généreusement la capitale de l'État : « Ceste ville la principale et capitale de l'état qui en ceste occasion doit sur toute aultre fere paroistre l'affection particuliere »<sup>34</sup>. Chambéry n'est plus vraiment la capitale du duché mais on fait assembler à la maison de ville, au son de la cloche de Saint-Léger, les quatre syndics et la quarantaine de conseillers nommés pour l'année : il faut noter la présence exceptionnelle du commandant du duc pour la Savoie, du châtelain de Chambéry et de l'abbé de la Basoche, monsieur de Challes. Ce 15 février 1619, la présence de ce dernier au sein du comité d'organisation de la réception et de l'entrée de la future duchesse n'est pas tellement surprenante.

C'est de cette façon qu'en 1550, les consuls viennois organisaient la réception du fils du lieutenant général du Dauphiné nouvellement marié et natif de la cité de Vienne<sup>35</sup>. L'abbaye les recevaient comme des nouveaux mariés et donc comme de nouveaux religieux de l'abbaye locale. En 1583 à Tournon, Madeleine de la Rochefoucauld vient épouser Louis-Just de

---

correspondent exactement aux hommes de lois en activité à Valence.

32 Emmanuel Le Roy Ladurie, *Le carnaval de Romans. De la Chandeleur au mercredi des Cendres 1579-1580*, 1979, p. 330.

33 Madeleine Foisil (Dir.), *op. cit.*, t. 2, p. 2592.

34 A.C. de Chambéry, BB, 15 février 1619.

35 Pierre Cavard, « Une société joyeuse à Vienne, l'abbaye de Maugouvert », 1958, p. 1891.



Tournon. Ils font leur entrée dans cette ville le dimanche 24 avril 1583, reçus dès neuf heures du matin par cent cinquante habitants, consuls en tête, et par l'abbé de Maugouvert: «À l'instant, l'abbé de Maugouvert habillé de ses habits de satin vert et autres couleurs accompagnés de ses suppôts habillés de vert, salua ladite dame et après sa harangue plaisante lui présenta le froc de son abbaye»<sup>36</sup>. Ce froc peut-être une écharpe, et pour les femmes des meilleures familles elle est réalisée dans une étoffe précieuse. Ainsi Marthe de Clermont, mariée avec le comte de la Roche, gouverneur de la ville de Romans, reçoit une écharpe réalisée avec «deux aunes de taffetas bleu armoisie de Gênes», avec passements d'argent, brodée, avec une crêpine, le tout vraisemblablement offert dans une boîte<sup>37</sup>.

En 1619, il n'y a aucune nécessité de faire moines de l'abbaye chambérienne Christine de France et Victor-Amédée: ils ne sont pas nés à Chambéry et ne résideront pas dans cette ville. Ils ne sont donc que de passage. Mais nous savons par des règlements et statuts explicites de ces abbayes – ce que ne sont pas les lettres patentes de 1484, recopiées en 1602 par le greffier de la ville de Chambéry – que les abbayes peuvent prélever des droits sur les mariés et leur offrir la collation lors de leur passage par une paroisse ou une ville<sup>38</sup>. Les classes supérieures de nos provinces savoyardes ou dauphinoises participent à ces usages abbaciaux auxquelles elles restent attachées. Ainsi en mai 1604 à Grenoble, l'abbaye participe à la réception officielle du fils du premier président du parlement, nouvellement marié à la fille du chancelier de France, Bellièvre. La ville dépêche un comité pour les accueillir et les escorter. Il est planté un mai en l'honneur de l'épousée et «l'abbaye de la dite ville et plusieurs autres seigneurs lui sont allés au devant jusqu'au Fontanil»<sup>39</sup>. Nous n'avons pas d'exemple de prince participant ou

36 B.M. de Lyon, Res 326 694, *La triomphante entrée de noble et très illustre Dame Madame Magdeleine de la Rochefoucauld, espouse de hault et puissant Seigneur, Messire Loys-Iust de Tournon, seigneur et baron dudict lieu, comte de Roussillon, etc.*, 1583, p. 11. Cet imprimé supervisé par les jésuites de Tournon (Languedoc, Ardèche) comprend une moresque (p. 25-39), jouée par les frères d'Urfé, famille apparentée à la maison de Savoie. L'épithalame comprend un Apollon joué par le savoyard Hector Millet (de Challes) (p. 40). Cf. chanoine Reure, *La vie et les œuvres d'Honoré d'Urfé*, Paris, Plon, 1910, p. 21-23 et la réédition de cette plaquette par Maxime Gaume, Saint-Étienne, P.U., 1976.

37 A.D. de la Drôme, E 3797 n° 16, (1591), «Compte de la despense que Enemonde Bourgeois a faite por avoyr fait faire es suyvant ce que luy a este commandé par monsieur l'abbé de bongouvert (de Romans)».

38 B.M. de Grenoble, fonds Royer R10258 n° 1, copie contemporaine et dactylographiée d'un acte notarié du notaire Vieux de la ville de Vienne (1608-1609): «Item si une espouse passe par le lieu et paroisse d'ung abbé où s'en allant là ou elle se marie, doit à l'abbaye leur faire barrière. Ladite abbaye doit donner la collation à la compagnie».

39 A.C. de Grenoble, BB, 23 mai 1604. Le Fontanil aujourd'hui Fontanil-et-Cornillon, localité de l'agglomération grenobloise.

soumis très directement à ces usages. Néanmoins, la cour et les maisons princières connaissent ces codes que faisaient vivre les abbayes à la ville ou à la campagne, comme les droits de barrière, ceux des charivaris ou encore ceux frappant les nouveaux mariés. C'est ainsi que nous pouvons mieux comprendre le fameux bal des ardents organisé à la cour de Charles VI le 28 janvier 1393 ou, plus près de Christine, le tumulte fait à un officier de la cour remarié à une veuve. Bassompierre rapporte comment Gaston, frère du roi et de Christine, s'amuse de cela et demande aux marmitons de venir continuer leur tapage dans la cour du château de Saint-Germain<sup>40</sup>. La cour connaissait parfaitement cette culture carnavalesque présente dans ses propres fêtes et réjouissances<sup>41</sup>. Ainsi de ce livret intitulé le « ballet de la folie » qui est dansé et joué le Mardi gras 27 février 1618 à la cour. Il possède un personnage nommé charivari, ses masques, ses fous et autres momeries si caractéristiques du temps de carnaval. Une semaine plus tôt, c'est Henri de Savoie, prince apanagiste de Genevois et duc de Nemours qui fait donner à la cour « le ballet de Monsieur de Nemours »<sup>42</sup>.

À Chambéry à la mi-février 1619, les préparatifs de l'entrée cérémonielle sont très codifiés. Ils reprennent ceux mis en place pour la réception de Marguerite de France, fille de François I<sup>er</sup>, mariée soixante ans plus tôt avec Emmanuel-Philibert. Il est rappelé par nos édiles qu'il faut faire réaliser le dais ou « poile », dont les quatre côtés sont garnis de franges. Ils doivent être tenus par les quatre syndics qui accompagnent les mariés. Ces syndics commencent par gémir que la ville n'a pas d'argent et qu'elle se trouve endettée de 4000 ducats. « Son excellence » leur rétorque que si la ville ne peut pas payer sur sa caisse, alors il faudra faire payer en particulier les bourgeois qui ont tant intérêt à la conservation des

---

40 Maréchal de Bassompierre, *Journal de ma vie*, Paris, Michaud et Poujoulat, 1837, t. VI, p.237 (année 1624) qui distingue ce charivari du renvoi de La Veuilleville. Tallemant des Réaulx écrivant à la fin des années 1650 assure que ce charivari avait été organisé pour « jouer un branle de sortie » à la Veuilleville. Cf. Tallemant des Réaulx, *Historiettes*, 1961, t.1, p.336.

41 Cf. *Livretsbaroques.fr*, [en ligne]. [http://livretsbaroques.fr/Chronologie/Louis\\_XIII.htm](http://livretsbaroques.fr/Chronologie/Louis_XIII.htm) (page consultée le 18/05/2014). « Le Balet des Quolibets » dansé au Louvre et à la maison de ville par Gaston d'Orléans le 4 janvier 1627. Composé par Sigongnes auteur d'un ballet des Andouilles avec maître Aliborum et d'autres personnages rabelaisiens. Les auteurs de ce site internet se demandent comment la cour pouvait entendre des vers qu'ils n'osent transcrire.

42 Ces livrets de ballet imprimés sont composés par Jean Boyer (av. 1600-1648). Cf. Université Paris-Sorbonne, C.E.L.L.F. XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, *Le règne d'Astrée*, [en ligne]. [http://www.astree.paris-sorbonne.fr/musi\\_boyer.php](http://www.astree.paris-sorbonne.fr/musi_boyer.php) (page consultée le 18/05/2014). Sur les liens entre la ville et la cour et la permanence de ces codes carnavalesques cf. Margaret Mac Gowan, *op. cit.*, chap. VIII, le ballet burlesque.

libertés et privilèges de la ville<sup>43</sup>. Cette proposition renfloue les finances de la ville car immédiatement des particuliers proposent de prêter les sommes nécessaires<sup>44</sup>. Les quatre syndics prévoient d'être : « abillé de pied en cape d'une mesme parue d'une robe courte de sattin violet doublé de vellour à la façon des eschevins de Lyon, suivys de leurs serviteur qui seront aussi habillés des robes que leur seront faite en advance de l'année prochaine ». Il faudra offrir des présents : « Seront fabriqués deux bassins et deux vases d'argent des plus beaux que faire se pourra de la pesanteur de 24 marcs d'argent ou environ [...] dedans que dessus sculptés du desseing que sera advisé par lesdits sieurs syndics et conseillers auquel est donné pouvoir d'envoyer soit à Lyon, Grenoble, Genève ou ailleurs des orfeuvres cappables, comme aussy des architectes, peintres et aultres maistres ». Les syndics devront faire un « presche » ou discours. Nous ignorons malheureusement si l'abbé a pu faire un cadeau et une harangue et si cette dernière fut plaisante à la fille du vert galant<sup>45</sup>. Nous pouvons penser qu'à défaut la réception fut pétaradante car le 11 février 1620, le procureur de l'abbé de la Basoche demande de pouvoir retirer les « boettes » qui permettaient lors de festivités publiques de faire beaucoup de bruit<sup>46</sup>.

L'abbé a dirigé l'escorte à cheval car ce comité d'accueil s'est rendu à la rencontre des nouveaux mariés et les a raccompagnés vers le Piémont à l'issue de leur séjour. Ainsi, le 5 janvier 1620 Reynaud de Challes vient au conseil faire remarquer que « ayant eu longtems l'honneur de conduire les arquebusiers à cheval de la ville en toutes circonstances notamment aux passages des princes qu'il a accompagnés jusqu'à la frontière du Piémont. Pour cela il aurait dépensé plus de 1 600 florins. »<sup>47</sup> et il entend être indemnisé. Après avoir fait recherche de ce qui se passa en 1564 à l'arrivée

43 Son excellence le gouverneur de Savoie réside au château et se nomme Sigismond d'Est, marquis de Lans, fils d'une fille légitimée du duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>.

44 A.C. de Chambéry, BB 1633 et 1634. En novembre 1633 deux syndics prêtent 1 000 ducats à la ville au taux de 7%. Au début de l'année 1634 les syndics chambériens évoquent un emprunt fait par Megève en Faucigny pour 5 000 florins auprès des hôpitaux de Chambéry.

45 Leur départ de la cour de France date du 23 septembre 1619 selon Héroard, *op. cit.*, p. 2639. Leur arrivée à Chambéry se déroule les derniers jours du mois d'octobre 1619. François Capré (1620-1706), *Traité historique de la Chambre des Comptes de Savoye...*, Lyon, Barbier, 1662, p. 326. L'abbé de la Basoche est absent de cette courte description comme de celle extraite du « cérémonial du Sénat » et citée par Eugène Burnier dans son *Histoire du Sénat...*, M.A.S., 1864, p. 566. Ce manuscrit appartenait alors à M. Costa de Beauregard.

46 A.C. de Chambéry, BB, 11 février 1620. Boîte (ou mortier métallique) fermée par un bouchon de bois.

47 A.C. de Chambéry, BB, 5 janvier 1620. Ce montant de dépense n'est pas invraisemblable car en 1637 deux syndics, Favier et Montgella, devant se rendre à la cour en Piémont, obtiennent 1 000 florins d'allocation (2 novembre 1637). En 1632,

de Madame Marguerite lorsque le sieur Lambert était chef de la compagnie, les syndics décident de ne pas faire suite à cette demande. Les abbés de la Basoche ou de Maugouvert sont des ambassadeurs de leur petite cité et, comme ceux des princes, ils doivent souvent payer de leur poche l'honneur de représenter leur ville. Dans les années 1600 à Romans, un abbé qui présentait le même type de demande se voit lui aussi débouté après que la ville ait demandé confirmation de ce principe de responsabilité financière des abbés auprès de l'abbé grenoblois<sup>48</sup>.

La préparation et la mobilisation de ce comité d'accueil et d'escorte de l'année 1619 sont la dernière apparition officielle de l'abbaye de la Basoche dans les cérémonies publiques de la ville de Chambéry. Sans que les délibérations consulaires chambériennes nous le montrent clairement, l'abbaye se trouve attaquée et finalement dissoute. Dans les villes de Chambéry et d'Annecy le titre et l'élection d'abbé ou la mention d'abbaye de la ville peuvent perdurer comme dans le Dauphiné voisin. Les rituels de l'abbaye cessent pourtant peu à peu d'intéresser la *sanior pars* qui les avaient si longtemps fait vivre. En l'espace de dix à quarante ans, les abbayes se vident des notables et disparaissent irrémédiablement des villes de la Savoie et du Dauphiné au cours des règnes de Louis XIV et de Victor-Amédée II.

Il faut quitter Chambéry pour Annecy pour voir la rapidité de cette mutation politique, religieuse et culturelle. En 1625 dans cette ville, siège de l'évêché de Genevois, la Basoche est littéralement décapitée. Son évêque François de Sales avait longtemps souhaité « rogner les ailes à Carême-prenant ». Il a réussi *post-mortem* à triompher des danses et des chansons lascives qui sont au cœur de cette riche sociabilité communautaire animée par ces abbayes au début de l'année. En janvier 1621, il avait obtenu lui-même ou avec l'aide du prince Henri de Savoie, duc de Nemours, une lettre du Sénat de Savoie portée par le greffier Blanc, un habitué du conseil et du bureau de la ville de Chambéry. Cette missive demandait déjà la fin des insolences qui se commettent la nuit, avec menace de loger un régiment à Annecy en cas de désobéissance. Les syndics d'Annecy, certainement déjà gagnés par le rigorisme de la Réforme catholique et inquiets de la montée en puissance de la monarchie absolue, devaient essayer de composer avec la population, attachée à ces festivités. Le duc de Savoie-Nemours leur écrit pour leur faire part des plaintes de « gentilhommes et aultres personnes d'honneur ». Il précise qu'il a « heu advis de plusieurs désordres et insolences que ont este depuis commis de nuict depuis trois ans environ.

---

la ville fait faire à Lyon des plats d'argent d'un montant de 400 ducats pour les offrir au prince Thomas (10 septembre 1632).

48 Ulysse Chevalier, *Œuvres historiques de M. le Docteur Ulysse Chevalier. Annales de la ville de Romans*, Valence, Céas, 1900, p. 160 (année 1600).

[Ils] continuent à notre grand regret dans notre ville de Nissy»<sup>49</sup>. Le lundi 8 mai 1621, «premier jour d'entrée de sieur syndics» à Annecy, après avoir prêté serment, il est décidé d'interdire «les insolences qui se commettent la nyuct et le jour»<sup>50</sup>.

Ces bals publics et privés longtemps organisés par l'abbaye étaient les supports principaux de cette culture abbatiale, et donc la cible privilégiée de leurs détracteurs. En janvier 1625, les syndics d'Annecy cherchant des arguments solides insistent sur la «cruelle guerre» que «nos princes ont sur les bras» et proposent de remplacer ces bals par des exercices pieux.

Son Altesse ordonne que seront faictes inhibitions et deffences à tous habitantz de quelle qualité et condition qu'ilz soient de tenir bal, ny aller. Par cy après, sont exhortés de continuer aux prieres que se font tous les jours pour la conservation de S.A. et de monseigneurs nos princes, et aux susdits Estienne Arnollet et Claude Bernard violons de continuer de sonner de leurs instruments ny d'entrer dans aucun bal et dance, à peine de prison et aultre que sera arbitré et sera la presente publiée à son de trompe à ce que personne ne pretende cause d'ignorance.<sup>51</sup>

À Annecy, ces bonnes âmes invitant à prier et à soutenir les guerres des princes plutôt qu'à danser, font réitérer leurs interdictions lors de la prise de fonction des nouveaux syndics en mai 1625<sup>52</sup>. Ce climat nouveau brutalement imposé à Annecy se devine aussi à la lecture des pages des registres municipaux de la ville de Chambéry. L'oligarchie des quelques familles de la robe qui tiennent le haut du pavé chambérien n'a pas besoin de menacer les tenants de l'abbaye de la Basoche: elle contrôle depuis longtemps cette structure. Nous n'avons aucune plainte de qui que ce soit contre les pratiques abbatiales chambériennes pour cette période. Comment expliquer ce reflux des pratiques alors qu'un abbé semble toujours présent jusqu'au début de la décennie 1660? Les activités de l'abbaye de la Basoche chambérienne, comme celle de Maugouvert en Dauphiné, vont simplement perdre tout ce qui gênait les bonnes âmes et les pouvoirs supérieurs soucieux de ce nouvel ordre public. C'est la fin du bon temps du carnaval, avec ses charivaris, ses quêtes sur les mariages, ses danses et bals publics, et cela va parfois jusqu'à l'interdiction de sortir de nuit et de se rendre visite pour

49 A.C. d'Annecy, BB, 20 avril 1621.

50 A.C. d'Annecy, BB, 8 mai 1621.

51 A.C. d'Annecy, BB, 31 janvier 1625.

52 A.C. d'Annecy, BB, 9 mai 1625: «La ville voyant et considerant que les insolences qui se commectent presque tous les jours causent de grands malheurs, a ordonne que seront faictes deffences à tous ce ne dancier aulcunement moins chanter chansons lassives ny aultres la nyuct».

se porter des plats de charcuterie<sup>53</sup>. À Chambéry comme dans la plupart des villes voisines, le climat se modifie radicalement dans ces années 1620-1630. De nouvelles confréries sont fondées, d'anciennes sont réactivées et réformées. Les frères du duc, nommés gouverneurs, favorisent l'installation de ces nouveaux ordres. Au lendemain de la peste, le prince Thomas donne permission aux capucins de faire un nouveau couvent au-dessus de Maché<sup>54</sup>. À l'été 1634, les syndics se transportent chez dom Félix, qui souhaite pousser à la réforme les religieux de Sainte Marie l'Égyptienne et même obtenir qu'ils soient remplacés par des récollets<sup>55</sup>. Le 18 juin 1634 c'est la remise en ordre de la confrérie du Saint Nom de Dieu dominée par les hommes de lois de cette ville<sup>56</sup>.

Dans ce contexte des épreuves de la guerre civile si terrible en Piémont, la réduction à l'obéissance se renforce. Comme à chaque bouleversement dynastique de la maison de Savoie, les consuls chambériens font le voyage en Piémont pour obtenir le maintien des privilèges de la ville qui sont scrupuleusement recopiés dans le registre de la ville, appelé le livre vert<sup>57</sup>. En janvier 1639, ils se disputent : le premier syndic de Beaumont se plaint du syndic Favier. Celui-ci a toléré lors de cette prestation de serment que les secrétaires piémontais inscrivent sur ces précieux documents la formule « les genoux ployés et les mains jointes que l'on n'a pas de coutume de mettre même aux plus petits des villages et des paroisses »<sup>58</sup>. Le conseil de la ville doit rechercher dans ses archives les anciens actes de prestation de serment pour l'avènement et le couronnement des princes afin d'éviter un tel précédent. La montée de l'État absolu prend aussi la forme en 1641 d'un recueil des *édits et règlements de Savoy depuis Emmanuel-Philibert jusqu'à présent fait ensuite des ordres de Madame Royale* par le sénateur Bally. Ce recueil précise l'interdiction des assemblées illicites, basoche & charivaris<sup>59</sup>. Insistons sur la date de cet arrêt, le 6 février 1641, c'est-à-dire dans ce temps

53 En témoigne un règlement de police urbaine de ce temps pour la ville de Romans (Dauphiné, Drôme), BB 24, du 11 février 1620 prohibant les jeux et comédies à la maison consulaire, de porter les armes, de courir la nuit, de chanter, de faire du bruit, des sérénades, des danses, des bals publics et des festins.

54 A.C. de Chambéry, BB, 23 septembre 1632.

55 A.C. de Chambéry, BB, 7 août 1634.

56 A.C. de Chambéry, BB, 18 juin 1644. Le prieur et le sous-prieur sont deux présidents et la prioressa et sous-prioressa, une « présidente » et une femme de sénateur.

57 A.C. de Chambéry, BB, le 3 juillet 1640 les syndics doivent inspecter l'arsenal, la prison sous la salle de la ville et l'on doit réintégrer les livres de la ville au buffet dont le secrétaire aura la clef chez lui.

58 A.C. de Chambéry, BB, 12 janvier 1639.

59 *Recueil des edits et reglements de Savoye depuis Emanuel Philibert, jusque à present, fait ensuit des Ordres de Madame Royale*, par spectable Gaspard Bally, avocat au Sénat de Savoye, Chambéry, Estienne Riondet, 1679, p. 116, arrêt de l'année 1641.

si propice du carnaval. Il va être appliqué jusqu'à la fin du siècle dans les villages ou les villes secondes où l'on pouvait encore tenter de faire vivre la Basoche.

Au début de la décennie 1640 à Chambéry, l'abbaye de la Basoche est vidée de l'essentiel de ses anciennes prérogatives. En 1643, le prince Thomas est de retour à Chambéry<sup>60</sup>. Après les différents accords passés avec la duchesse Christine, ordre est donné par «Madame touchant l'arrivé en ce pays de l'Altesse de monsieur le prince Tomas avec ordre de reception comme cy devant les princes de ceste maison ont esté receu». La ville fait quelques recherches dans ses archives, et après avoir écouté le procureur et les syndics, le conseil général de la ville décide que «les enfants de ville ceux qui auront la commodité d'aller à cheval luy allent au rencontre soub la conduite de leur capitaine et le reste des bourgeois et habitants se mettent soub leurs pennons pour garnir dans la ville les rues par ou passera le dit seigneur prince». Ce comité va au-devant de lui à Montmélian et, arrivé devant la porte du même nom à Chambéry, on lui fait remettre les clefs de la ville par la fille du président du Sénat. Il n'est pas question d'abbaye ni de Basoche, et la mobilisation collective se limite aux parades martiales des quartiers groupés derrière leurs bannières ou pennons<sup>61</sup>. La contrainte peut d'ailleurs être rappelée à tous ces bourgeois qui ne se pressent pas suffisamment pour accueillir les hôtes illustres. Ainsi en 1655, à l'arrivée du duc de Modène, les bourgeois se mettent en armes sur demande du premier président du Sénat, «commandant deçà les monts»: quelques jours après, on doit donner l'amende aux défailants à la parade<sup>62</sup>.

Pour les nostalgiques de l'abbaye, il ne reste plus qu'à tenter de faire survivre le titre d'abbé des enfants de ville. En juin 1644, nous retrouvons pourtant un abbé nommé Vertier qui se dit «abbé des nobles enfants de ville» ou encore «abbé des enfants de ville»<sup>63</sup>. Il se présente devant les édiles chambériens pour avoir le prolongement du jeu de mail, et même l'établissement d'un second au Verney où existe déjà depuis au moins une décennie un jeu de paume<sup>64</sup>. En 1662, l'abbé de la Basoche est mentionné mais il est évident qu'il a perdu toute possibilité de commander les évolutions

---

60 A.C. de Chambéry, BB, 16 décembre 1643.

61 «Pennonage», *Dictionnaire de Trévoux*, édition de 1752, t. V, page 390: «C'est le nom qu'on donne à Lyon aux quartiers de milice bourgeoise. On compte trente-cinq pennonages, chaque pennonage est d'environ cinq cents hommes». À Chambéry au lendemain de la peste, le 24 juillet 1632 sont nommés les officiers de six pennons (rue Montmélian, grand rue, rue juiverie, porte du Reclus dessus le château, faubourg Montmélian).

62 A.C. de Chambéry, BB, vendredi 24 décembre 1655.

63 A.C. de Chambéry, BB, 8 et 15 juin 1644.

64 A.C. de Chambéry, BB, 8 juin et 15 juin 1644.

d'une véritable abbaye de la Basoche comme c'était le cas au début du siècle. En définitive, la garde bourgeoise commandée par le capitaine de ville l'a supplantée dans le cérémonial des entrées et des réceptions. Ce capitaine de ville, commandant la milice des quartiers de Chambéry, se nomme monsieur de la Biguerne. Il est encore conseiller de la ville et s'explique sur son différent avec monsieur de Villy. Ce prétendu abbé de la Basoche souhaitait «conduire une compagnie des enfants et bourgeois de la ville pour accompagner leurs altesses à leur entrée et réception comme se (fut) fait en l'année 1619». Le capitaine de ville fait ses plaintes à monsieur le commandant qui donne raison au premier en rappelant qu'en l'année 1643 c'est ce chef de la milice urbaine qui conduisait la parade pour la réception du prince Thomas<sup>65</sup>. C'est encore lui qui emmenait les bourgeois et enfants de la ville faisant escorte à son altesse dans son voyage en Piémont. À cette occasion, la ville paye un habit de deuil d'un montant de dix pistoles d'Espagne à monsieur de la Biguerne<sup>66</sup>. Cette compagnie civique et paramilitaire des bourgeois et des habitants en armes possède sa trompette dûment rétribuée pour ce voyage<sup>67</sup>. Surtout ce capitaine, conseiller et syndic emmène avec lui à Turin la demande de validation des franchises de la ville, conclusion traditionnelle de cet échange de bons procédés avec les souverains. La ville, offrant plusieurs milliers de florins en cadeaux et fêtes, attend en retour la continuation des exemptions fiscales de la ville<sup>68</sup>.

Fin 1662, six séances du conseil de la ville sont nécessaires à la préparation de l'entrée du fils et de la belle-fille de Christine. C'est dès la seconde réunion que le différent entre nos deux notables se déroule et se vide. À aucune des quatre séances suivantes l'abbé n'est présent comme cela s'était produit le 15 février 1619. La ville fait donc réaliser les arcs de triomphe dedans et dehors la ville<sup>69</sup>. Le dais est de brocard d'argent, les habits des consuls de même façon qu'en 1619<sup>70</sup>. La ville offre un service d'argent et de vermeil, dont il faut faire le dessin. Le service bien décrit semble acheté à Paris et chacune des pièces est gravée des armes écartelées de la maison de Savoie et de la ville de Chambéry si l'on en juge par les 148 florins alloués au graveur pour cela. En janvier 1663, il faut payer et

---

65 A.C. de Chambéry, BB, vendredi 17 novembre 1662.

66 A.C. de Chambéry, BB, 11 septembre 1643.

67 A.C. de Chambéry, BB, 6 octobre 1643.

68 A.C. de Chambéry, BB, En 1643, la ville fait cadeau d'un carrosse avec six chevaux à Madame Royale s'en retournant en Piémont. Les syndics prévoient 2000 ducats pour cette dépense.

69 Sur cette entrée d'une nouvelle ère et d'une autre ampleur cf. Giuliano Ferretti, «Mariages princiers dans la maison de Savoie, Ménestrier et les entrées à Annecy et Chambéry (1663), in Gérard Sabatier (Dir.), *op. cit.*, p. 263-288.

70 A.C. de Chambéry, BB, 29 novembre 1662.



donner connaissance du contrat que les syndics ont passé à Paris en présence de Pierre Marcadé manieur d'or fin et bourgeois de Paris, demeurant quai des orfèvres. Il en aurait coûté plus de 10 000 florins pour ce seul service de vaisselle<sup>71</sup>. En mars et avril 1663, la ville finit par mettre aux enchères publiques les peintures des portiques et des arcs de triomphe réduits « en débris » ou pièces détachées. En même temps, comme à chaque mariage ou décès des princes, la ville s'organise pour députer un syndic à Turin afin de porter sa requête pour la confirmation de ces privilèges<sup>72</sup>.

\*\*\*

En un demi-siècle, à Chambéry comme dans les villes des provinces voisines du royaume de France, disparaissent les formes essentielles des vieilles abbayes communautaires pour n'en laisser subsister officiellement que très peu de chose. L'abbaye chambérienne de la Basoche en tant qu'organisation officielle d'un savoir-vivre collectif aussi joyeux que sérieux disparaît des usages politiques et culturels de la *saniors pars* des Chambériens dès la décennie 1620. Ce changement appartient à une vague de fond qui bouleverse autant les mœurs des citadins de Savoie que des provinces voisines du Dauphiné ou du Lyonnais et de Paris. Ainsi Tallemant des Réaux, né en 1619 et écrivant à la fin de la décennie 1650, rapporte les talents de danseur du jeune Louis XIII : Il souligne néanmoins qu'il incarnait toujours des personnages ridicules<sup>73</sup>. Au début de la décennie 1670, « le ridicule de l'abbaye » en Dauphiné était encore connu du savant Nicolas Chorier mais il ne faisait plus recette à Grenoble<sup>74</sup>. Au début de la décennie 1680, le jésuite François-Claude Ménestrier ne pouvait plus comprendre ou ne voulait pas comprendre le sens des ballets du début du siècle, bien éloignés des nouveaux canons qu'il voulait voir triompher<sup>75</sup>.

71 Sur le coût total de ces festivités des entrées de 1663 cf. Sophie Zanardo, *Les entrées ducales à Chambéry et Annecy en 1663*, Mémoire de Master 1, sous la direction de Giuliano Ferretti, Université Grenoble II, 2007.

72 A.C. de Chambéry, BB, 18 avril 1663 et 27 avril 1663.

73 Tallemant des Réaux, *op. cit.*, t.1, chap. Louis XIII, p.334.

74 Nicolas Chorier, *Histoire générale de Dauphiné...*, 1672, t. 1, p. 238.

75 Claude-François Ménestrier, *Des ballets anciens et modernes selon les règles du théâtre*, Paris, règne Guignard, 1682, p. 17, 169 et 186. François Dartois-Lapeyre, « Ménestrier ou la liberté soumise au dessein. Dans les fêtes et le ballet », in Gérard Sabatier (Dir.), *op. cit.*, p. 162-163 : Dès 1682, Ménestrier le rigoriste insiste sur la nécessité d'exclure les bouffons, les habits et postures indécentes, les danses impudiques des ballets qui devraient alors être réservées aux plus jeunes. Le jésuite n'hésite pas à publier une contre-vérité en feignant de croire que les rois ne prenaient pas part à ces ballets burlesques du début du siècle. Margaret Mac Gowan précise que souvent « Ménestrier se contredit » et aussi qu'il « connaissait mal les ballets joués sous Henri IV et Louis XIII » cf. « Ménestrier, maître des spectacles au théâtre de forme irrégulière », in Gérard Sabatier (Dir.), *op. cit.*, p. 137-138.

La dernière manifestation recensée de la présence officielle de l'abbaye chambérienne à une entrée de jeunes mariés se déroule donc en Savoie en février 1619, et ressemble encore à ces comités abbatiaux auxquels un long XVI<sup>e</sup> siècle nous avait habitués. En 1663, à la mort de Madame Royale, la reconnaissance officielle des abbayes joyeuses par les conseils municipaux ou encore par les cours de justice, tout comme la protection des princes, sont irrémédiablement perdues. Le récit du défilé abbatial organisé à Grenoble pour la paix des Pyrénées et le mariage de Louis XIV constitue en 1660 le dernier témoignage – moins de l'attachement que de l'amusement – de quelques lettrés alors que la vieille abbaye se meurt<sup>76</sup>. Entre les années 1620 et 1660, des forces souterraines pas toujours évidentes à mettre en lumière ont rongé et rompu la longue connivence des abbayes joyeuses avec les autorités centrales, provinciales et locales. Nous pouvons assez facilement repérer pour la ville d'Annecy les directives très explicites données par François de Sales, très bien relayées par les princes et les officiers du Sénat et finalement acceptées par l'administration municipale. Les mêmes causes ont de toute évidence produit les mêmes effets à Chambéry, où l'action de la Contre-Réforme catholique est tout aussi présente même si elle ne s'incarne pas aussi facilement dans un personnage de la stature de François de Sales. Il reste à comprendre ce que fut l'effort de ces réseaux et de ces compagnies pieuses recrutant dans ce monde des officiers de la ville et du Sénat qui avaient longtemps fourni le personnel des abbayes de la Basoche. Ce qui va rester de ces abbayes de la Basoche en Savoie? Peu de chose, un nom recouvrant ce qui reste à la campagne des pratiques entourant la levée de droits sur le mariage ou autour du charivari. Des bribes d'une riche culture, qui appartiennent désormais à un monde révolu quasi souterrain et le plus souvent populaire. Cette culture abbatiale collective, connue et reconnue de tous au début du siècle et de la vie de Christine de France, n'était plus tolérée ni même toujours comprise par les couches supérieures de la société à la mort de celle-ci.

---

76 Jean Millet, *La vénérable abbaye de Bongouvert de Grenoble, sur la reïouissance de la paix, & du mariage du Roy*, 1660. Cela renforce l'hypothèse d'une cité grenobloise moins rigoriste sous l'épiscopat de Pierre Scarron que ses voisins à la même époque.